

Je vais le dire à mon Maire

Pour contacter la Mairie, merci de remplir le formulaire ci-dessous.
Les champs marqués d'un * sont obligatoires

▼ Vos coordonnées

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Email	<input type="text"/>

▼ Votre message

Objet :	<input type="text" value="- Sélectionner -"/>
---------	---

Vous signalez un tag ? Veuillez compléter votre démarche en renseignant le [formulaire](#) de décharge de responsabilité dans le cadre de la lutte contre les tags.

Message	<input type="text"/>
---------	----------------------

Joindre des photos	<input type="button" value="Choose File"/> No file selected <input type="button" value="Transférer"/>
Un nombre illimité de fichiers peuvent être transférés dans ce champ. Limité à 20 Mo. Types autorisés : gif, jpg, jpeg, png.	

consentement	<input type="radio"/> J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre de ma demande
--------------	--

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime et retirer à tout moment votre consentement donné pour la réception des informations utiles de la municipalité.

Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du Responsable de traitement, ou auprès de son Délégué à la protection des données à l'adresse : c.cnil@ville-lamadeleine.fr

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

[Mairie de La Madeleine](#)

Vous souhaitez déposer une candidature spontanée ?

[Formulaire de candidature spontanée](#)

0800 059 110 à votre service 7j/7 - 24h/24

Un problème de voirie, un dépôt sauvage, un tag... Signalez le directement en appelant le numéro vert gratuit.

Les services de la Ville s'engagent à régler le problème dans les meilleurs délais.

En dehors des heures d'ouverture de la Mairie, vous pouvez laisser un message. Vous serez alors contacté sous 48h pour être informé de la suite réservée à votre demande (n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées).